

## Fiche 18 : Renforcer la relation urbain / rural

### 18.1. Les problématiques identifiées

La concertation avec les acteurs dans le cadre de l'étude sur la solidarité territoriale autour de l'eau dans le périmètre du SAGE Rance Frémur baie de Beaussais a mis en avant une opposition entre urbain et rural. La relation entre urbain et rural se joue autour de deux problématiques :



- Tout d'abord, il existe **des inégalités naturelles**. En effet, l'eau est répartie de manière inégale sur le territoire. Le bassin rennais est déficitaire en eau potable. Pour répondre à ses besoins, il importe de l'eau de territoires extérieurs au périmètre de la Collectivité Eau du Bassin Rennais (Couesnon, Coglais, Rance...). L'eau produite par le barrage de Rophémel permet d'alimenter environ 37% des besoins du bassin rennais. Cependant, la métropole rennaise poursuit son développement et ses besoins en eau vont augmenter dans les années à venir.
- Concernant les échanges d'eau avec le bassin Rennais, le territoire de la Haute-Rance a la sensation qu'il existe **une solidarité à sens unique**. La Collectivité Eau du Bassin Rennais est propriétaire du barrage, de ce fait, elle produit de l'eau sur le territoire de la Haute-Rance, mais elle ne l'achète pas au territoire, comme c'est le cas entre le SMAP et Eau du Pays de Saint-Malo. Il n'y a pas de contreparties financières entre les territoires. Le bassin versant de la Haute-Rance juge que les contreparties proposées par la Collectivité Eau du Bassin Rennais ne sont pas à la hauteur des efforts et des contraintes que la production d'eau potable impose au territoire. De plus, le bassin versant de la Haute-Rance ne bénéficie pas du « ruissellement » des actions mises en œuvre par Rennes Métropole.

Il existe **une opposition territoriale importante entre ces deux territoires**. Il y a un manque de dialogue entre les territoires. Ces tensions risquent de se renforcer dans les années à venir avec le changement climatique et le développement de la métropole rennaise. Les besoins en eau du bassin rennais vont s'accroître et les contraintes sur la ressource seront de plus en plus fortes compte tenu du changement climatique. Ces tensions entre territoires pourront également exister dans les années à venir entre le littoral et le rural compte tenu du développement à venir des territoires littoraux déjà déficitaire en eau.

Plusieurs solutions existent pour renforcer la coopération entre urbain et rural. Les principales solutions identifiées sont de **faire évoluer la concertation entre les deux territoires et de renforcer le lien entre eau et alimentation**.

18.2.ACTION 1	Faire évoluer la concertation entre CEBR et le bassin versant de la Haute-Rance
<b>Enjeu</b>	<b>Renforcer la relation urbain / rural</b>
<b>Public concerné</b>	Collectivité Eau du Bassin Rennais, Rennes Métropole, Dinan Agglomération, Loudéac Communauté Bretagne Centre, Lamballe Terre et Mer, CdC Saint-Méen Montauban
<b>Objectifs</b>	Rééquilibrer le rapport de force entre urbain et rural Identifier les contraintes des territoires urbains et ruraux et les contreparties acceptables pour les deux territoires
<b>Modalités de mises en œuvre</b>	<p>- <u>Instaurer un dialogue entre urbain et rural</u></p> <p>La concertation avec les acteurs locaux a mis en avant l'existence d'une opposition territoriale entre urbain et rural. Les revendications et les contraintes de chaque territoire ne sont pas connues. Il semble essentiel de mettre en place une concertation entre les acteurs locaux. Il faut trouver un lieu de concertation où chaque territoire serait représenté et pourrait avoir la parole. Il existe actuellement un comité de pilotage animé par la Collectivité Eau du Bassin Rennais. Dans le cadre de cette instance, les représentants du bassin versant de la Haute-Rance n'ont pas la sensation d'être écouté. Il est indispensable de trouver un lieu de concertation neutre où chacun pourrait exprimer ces problématiques.</p> <p>Dans un premier temps, il faut rendre perceptible la solidarité urbain / rural en présentant les mécanismes de solidarités territoriales de l'urbain vers le rural mis en avant dans le cadre de l'étude (redevances agences de l'eau, solidarité dans la fourniture d'eau...). Il est aussi important que les territoires urbains prennent conscience des problématiques des territoires ruraux mais l'inverse est aussi vrai. A partir de ces échanges, il sera possible d'échanger sur les solutions qui peuvent être mises en place pour renforcer la coopération entre urbain et rural et surtout d'identifier les contreparties acceptables pour les territoires producteurs d'eau.</p> <p>Le dialogue mis en place avec les territoires devra permettre de déterminer les contreparties acceptables pour les territoires. La Collectivité Eau du Bassin Rennais a indiqué qu'elle était ouverte à la discussion pour consolider le projet de territoire. Elle mène également une réflexion concernant <b>l'élargissement du syndicat mixte de la Collectivité Eau du Bassin Rennais</b>. Cet élargissement du syndicat mixte pourrait permettre de mutualiser les politiques de gestion de l'eau depuis le bassin versant jusqu'à la redistribution. L'élargissement du syndicat mixte au territoire de la Haute-Rance a été évoquée lors du 2<sup>ème</sup> comité de suivi de l'étude sur la solidarité territoriale autour de l'eau organisé le 22 septembre 2017. Un échange pourra donc être engagé entre le territoire de la Haute-Rance et la Collectivité Eau du Bassin Rennais pour identifier les modalités d'élargissement du syndicat mixte.</p> <p>- <u>Les contreparties possibles</u></p> <p>Il existe un certain nombre d'outils pour formaliser des contreparties entre urbain et rural. L'opposition entre urbain et rural est récurrente aujourd'hui et pour répondre à cette problématique, l'Etat a créé un certain nombre d'outils, notamment de contractualisation.</p> <p>➤ <b>LE CONTRAT DE RECIPROCITE VILLE – CAMPAGNE</b></p> <p>Le contrat de réciprocité ville-campagne est expérimenté par le gouvernement depuis 2015. Ces contrats reposent sur le constat que la majorité des interactions entre villes et campagnes restent majoritairement déséquilibrées en faveur de la ville. Les contrats de réciprocité ville-campagne doivent constituer un cadre favorisant le développement d'interactions entre espaces urbains, périurbains et ruraux non contigus.</p> <p>Le 1<sup>er</sup> contrat de réciprocité a été signé entre Brest Métropole et le Pays Centre Ouest Bretagne (COB). Les enjeux de coopérations identifiés dans ce contrat de réciprocité concernent l'économie et l'insertion, la santé, la culture et les services et l'énergie et l'environnement.</p> <p>Le contrat de réciprocité ville – campagne doit permettre aux territoires de se poser la question des formes de complémentarités possibles dans les domaines du développement économique, de l'innovation, de l'alimentation, de la transition énergétique, des mobilités...</p>

	<p>Cependant, il ne faut pas chercher l'équilibre en matière de réciprocité sur chacun des domaines mais globalement. L'enjeu est de convenir de façon globale d'un rapport équilibré entre ville et campagne.</p> <p>➤ <b>PACTE DE COOPERATION METROPOLITAIN</b></p> <p>Les pactes Etat-Métropole sont décomposés en 2 volets :</p> <p><b>1. Pactes métropolitains d'innovation</b></p> <p>Il a pour objectif de mettre en place une série de mesures et d'expérimentation permettant d'affirmer la place et le rôle des métropoles dans la nouvelle donne institutionnelle et de les soutenir dans leurs démarches d'innovation et stratégies de développement durable. Les 15 métropoles françaises ont signé un pacte métropolitain d'innovation autour de 4 thèmes (la recherche et l'enseignement supérieur, la mobilité et les transports, les aménagements urbains et l'école, la performance environnementale)</p> <p><b>2. Les contrats de coopération métropolitaine</b></p> <p>Il s'agit d'un contrat centré sur les projets de coopérations avec les territoires proches. Ces contrats ont pour objectif de renforcer la coopération des métropoles avec les territoires proches. Les thèmes de coopération les plus représentés sont le tourisme, les circuits courts, les projets de transports collectifs, la gestion en commun de certaines ressources...</p> <p>L'objectif des pactes Etat-métropoles est de faire rayonner les 15 métropoles présentées comme les « locomotives des économies régionales » avec l'idée sous-jacente que celles-ci irriguent l'économie territoriale.</p> <p>Le pacte métropolitain de Rennes Métropole porte sur les mobilités intelligentes. Rennes Métropole a signé un contrat de coopération avec les intercommunalités de l'aire urbaine de Rennes et au-delà avec les agglomérations de Fougères, Redon, Vitré et Saint-Malo.</p> <p>➤ <b>CONTRAT DE RURALITE</b></p> <p>Les contrats de ruralité sont inspirés des contrats de ville. Ils coordonnent les moyens financiers et prévoient les actions et projets à conduire en matière d'accessibilité aux services et aux soins, de développement de l'attractivité, de redynamisation des centres-bourgs, de mobilité, de transition écologique ou encore de cohésion territoriale.</p> <p>Les premiers contrats de ruralité couvrent la période 2017-2020 pour être en phase avec les mandats électifs, les périodes de contractualisation régionale et européenne. Dans le périmètre du SAGE Rance Frémur baie de Beausseins, <b>un contrat de ruralité a été signé à l'échelle du Pays de Saint-Malo</b> en septembre 2017. Au total, 670 000€ ont été accordés au Pays de Saint-Malo, <b>Dinan Agglomération, Lamballe Terre et Mer, Loudéac Communauté Bretagne Centre et la communauté de communes Saint-Méen Montauban</b> ont signé un contrat de ruralité en 2017.</p> <p>➤ <b>DES FINANCEMENTS DE L'URBAIN VERS LE RURAL : LE 1% METROPOLE</b></p> <p>Ce dispositif n'existe pas à l'heure actuelle. Il s'agit d'une proposition de l'Association des petites villes de France. Ce dispositif consisterait à prélever 1% de la recette de la Contribution Foncière des Entreprises (CFE) et de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) des métropoles pour les affecter à des projets structurants. Dans un article de la gazette des communes, l'association des petites villes de France a chiffré que cette mesure représenterait 20 millions d'euros par an au niveau national. Elle indique également que ces sommes ne déstabiliseraient pas les finances des Métropole.</p>
<p><b>Points de vigilance</b></p>	<p>Cette action soulève une première question qui est de savoir quelle structure représente le bassin versant de la Haute-Rance. A l'heure actuelle, le bassin versant de la Haute-Rance est composé de 5 EPCI. Les études GEMAPI en cours devraient permettre de clarifier ce point.</p> <p>En 2018, contrat territorial 2014-2018 sera en évaluation et un nouveau contrat devra être élaboré. Cette étape amènera les acteurs locaux à échanger sur le portage du futur contrat territorial. La question sera de savoir si la Collectivité Eau du Bassin Rennais reste porteuse du contrat ou si une autre structure portera le nouveau contrat.</p>

18.3.ACTION 2	Développer le lien entre eau et alimentation
Enjeu	<b>Renforcer la relation urbain / rural</b>
Public concerné	EPCI, porteurs de contrats territoriaux, agriculteurs
Objectifs	Développer le lien entre consommateur d'eau et producteurs de biens alimentaires Développer les circuits courts
Modalités de mises en œuvre	<p>La mise en place d'un lien entre consommateur d'eau et producteur agricole permettra de <b>renforcer la solidarité territoriale entre urbain et rural</b>. En effet, les consommateurs d'eau d'un territoire, les urbains pour le bassin versant de la Haute-Rance, apportent un appui à la production agricole. Cela permet de valoriser la production agricole et d'apporter un appui économique au territoire. Les actions telles que les circuits courts permettent d'assurer des débouchés aux agriculteurs. Lors de la concertation, les personnes rencontrées ont indiqué que <b>la valorisation de la production agricole passe par la valorisation des circuits-courts, de la restauration collective et du lien avec la commande publique</b>. Cela permet de garantir un prix d'achat acceptable pour les agriculteurs.</p> <div data-bbox="316 719 628 831">  <p><b>EAU DU BASSIN RENNAIS</b></p> </div> <p>Dans le périmètre du SAGE Rance Frémur baie de Beausais, un projet est mené par la Collectivité Eau du Bassin Rennais pour lier eau et alimentation. Il s'agit du <b>projet « Terres de sources »</b> (anciennement appelé « eau en saveur »). Ce projet vise à promouvoir les produits issus d'exploitations agricoles aux modes de production compatibles avec une eau de qualité situées sur les aires d'alimentation en eau de la Collectivité Eau du Bassin Rennais. La valorisation économique de ces productions a pour objectif d'accompagner les agriculteurs à aller vers des pratiques plus vertueuses et à les accompagner dans leur changement de pratiques. La Collectivité Eau du Bassin Rennais a pour objectif de lier économie et environnement et pour cela, elle valorise les productions agricoles à travers l'achat de denrées alimentaires respectueuses de l'environnement par les restaurations collectivités, notamment scolaires. Une centrale d'achat pour toutes les restaurations collectives du bassin rennais est en cours de constitution pour regrouper les volumes de commandes et les présenter aux filières de productions local.</p> <div data-bbox="316 1218 646 1330">  <p><b>SAVEURS DU PODOUVRE</b> NOS CHAMPS DANS VOS CUISINES</p> </div> <p>Il existe aussi dans le périmètre du SAGE Rance Frémur baie de Beausais des projets pour valoriser les circuits-courts. Par exemple, une association a été constituée sur le Pays de Dinan, Saveurs du Poudouvre. <b>Cette association organise la distribution de produits locaux aux professionnels de la restauration</b> (restauration collective et traditionnelle, artisans, commerçants, associations). Cette association permet de mettre en relation l'offre et la demande de produits locaux sur le territoire du Pays de Dinan et sa périphérie.</p> <div data-bbox="316 1541 550 1653">  <p><b>DINAN</b> AGGLOMÉRATION</p> </div> <p>Dinan Agglomération s'associe à cette démarche pour élaborer un plan alimentaire territorial. Dinan Agglomération a présenté un projet alimentaire territorial 2018-2021. La première partie de ce plan consiste à mieux connaître les pratiques des cuisines et restaurants municipaux et communautaires.</p> <p>Il existe de nombreux projets dont l'objectif est de valoriser la production locale à travers des circuits courts, cependant, il y a peu de projet dont l'entrée de départ est l'eau. Le lien entre eau et économie est essentiel pour rapprocher les consommateurs d'eau et les agriculteurs. Le projet « Terres de sources » est le seul à avoir une entrée eau. Les autres projets ont pour objectif de rapprocher les producteurs locaux et la restauration collective.</p>

**Points de  
vigilance**

La concertation avec les acteurs locaux a mis en avant un certain nombre de points de blocage pour développer le lien entre l'eau et l'alimentation et plus largement le lien entre eau et économie.

- **Valorisation agriculture biologique** : Les projets engagés sont perçus comme valorisant la production agricole biologique. Ainsi, les exploitations non bio ne se sentent pas concernés. Ils se sentent même pointés du doigt. Il est donc important de rappeler que les projets engagés pour lier eau et alimentation ne concernent pas uniquement les producteurs bio. Par exemple, le projet « Terres de sources » porté par Eau du Bassin Rennais est ouvert à tous les exploitants agricoles situés en amont des captages prioritaires. Les agriculteurs qui s'engagent dans le projet « Terres de sources » choisissent les marges de progrès qu'ils souhaitent mettre en place et ils sont accompagnés par la Collectivité Eau du Bassin Rennais. Cependant, il existe une méconnaissance à ce sujet sur le territoire et les circuits courts sont identifiés comme ciblant uniquement les productions bio.
- **Problèmes de débouchés** : Les personnes rencontrées ont expliqué que le projet « Terres de sources » concernait très peu d'agriculteurs sur le territoire. Elles ont aussi expliqué que si tous les agriculteurs concernés s'engageaient dans ce projet, il y aurait un problème de débouchés. Les circuits-courts sont perçus comme étant un marché de niche. En effet, l'ensemble de la production du territoire ne peut pas être valorisé au niveau local. Pour un certain nombre de personnes, le lien eau et consommation n'est pas le bon. La valorisation économique du territoire passe par le développement de nouvelles filières et non par le renforcement de la relation entre consommateur et producteur.
- **Echelle** : Un autre point de vigilance a été soulevé. Il concerne l'échelle à laquelle ces actions doivent être portées. Les projets présentés ci-dessus sont portés à l'échelle d'un bassin versant et à l'échelle d'un EPCI. Lors de la concertation avec les acteurs locaux, plusieurs personnes ont expliqué que l'échelle pertinente pour mettre en place une action était liée à l'usage. La multiplicité des échelles peut créer une concurrence entre les structures qui portent la même action sur un même territoire. Cela pourrait être le cas à terme sur le bassin versant de la Haute-Rance. En effet, Dinan Agglomération à travers son projet alimentaire territorial va engager des actions sur des communes situées sur le bassin versant de la Haute-Rance. Certaines personnes ont expliqué que le développement des circuits courts était une action de développement économique qui relève des compétences des EPCI et non des bassins versants. Il est donc nécessaire de clarifier la question de l'échelle pour mettre en place ces actions.
- **Conserver la proximité** : Pour développer les circuits courts sur un territoire, il faut prendre en compte tous les aspects du développement durable, autrement dit économie, environnement et lien social. Pour que le lien entre consommateur et producteur soit mis en place, il ne faut pas que les produits soient exportés. Il faut conserver le lien social et l'appartenance au territoire.

Le renforcement de la solidarité entre urbain et rural passe par le lien entre l'environnement et l'économie. Cependant, il existe un certain nombre de points de vigilance à étudier avant de développer le lien entre consommateur d'eau et producteurs de biens alimentaires car cela pourrait bloquer la réussite des projets engagés. La solidarité économique est importante à développer et le lien entre l'eau et l'alimentation est l'une des solutions possibles.